

23  
Janvier  
2017

---

## Règlement concernant le Prix « Credit Suisse Award For Best Teaching »

---

*Le rectorat ;*

*Arrête :*

Objet

**Article premier** <sup>1</sup>La Credit Suisse Foundation met à disposition annuellement un prix de CHF 10'000.- pour récompenser une personne ou un groupe de personnes enseignant à l'Université de Neuchâtel qui se distingue par l'excellence de son enseignement et qui fait preuve d'innovation pédagogique.

<sup>2</sup>Le présent règlement a pour but de déterminer la procédure de sélection du ou de la bénéficiaire du prix « Credit Suisse Award For Best Teaching ».

Conditions

**Art. 2** <sup>1</sup>Chaque année, l'unité Qualité de l'Université désigne la Faculté, suivant un tournus entre les facultés, au sein de laquelle le ou la bénéficiaire du prix sera choisi-e.

<sup>2</sup>Toute personne ou groupe de personnes enseignant de façon régulière et au moins depuis deux ans dans la Faculté désignée peut déposer une candidature auprès de l'unité Qualité de l'Université, dans les délais prescrits par celle-ci. Dans les mêmes délais, tout membre de la communauté universitaire peut suggérer à l'unité Qualité la candidature d'une personne ou d'un groupe de personnes ; l'unité Qualité se chargera de contacter la personne ou le groupe de personnes proposé.

<sup>3</sup>La candidature comprend un bref exposé (3 pages max.) permettant de convaincre le jury de l'excellence d'un enseignement. Le descriptif original de l'enseignement est joint à la candidature.

<sup>4</sup>Les critères suivants seront mis en exergue :

- Caractère innovant de l'enseignement
- Apport de l'enseignement à la formation des étudiants
- Intérêt pédagogique des activités d'études et d'apprentissage proposées aux étudiants

Information

**Art. 3** Le décanat de la Faculté désignée se charge d'informer ses enseignants et enseignantes des conditions et délais à respecter pour une candidature.

Procédure de  
sélection

**Art. 4** <sup>1</sup>Chaque année, un jury est désigné par l'unité Qualité.

<sup>2</sup>Il est composé du ou de la responsable de l'unité Qualité, qui le préside et le convoque, et de quatre étudiants, dont deux en filière de Bachelor et deux en filière de Master, dans la Faculté désignée. Une personne spécialiste en pédagogie ainsi que l'adjoint ou l'adjointe du décanat ou, alternativement, le conseiller ou la conseillère aux études de la Faculté désignée, participent aux délibérations du jury avec voix consultative..

<sup>3</sup>Le jury prend ses décisions à la majorité simple de ses membres. Ses délibérations demeurent confidentielles.

<sup>4</sup>Le jury sélectionne la meilleure candidature en se basant sur les critères énumérés à l'art. 2.

Remise du prix **Art. 5** Le prix n'est pas divisible mais peut être réparti à parts égales, lorsque le bénéficiaire est un groupe de personnes.

Le prix est remis chaque année lors de la cérémonie de remise des diplômes de la Faculté concernée.

Entrée en vigueur **Art. 6** <sup>1</sup>Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup>Il abroge et remplace le précédent règlement, du 8 octobre 2012.

<sup>3</sup>Il est communiqué à la Credit Suisse Foundation.

Au nom du rectorat:

*Le recteur,*

KILIAN STOFFEL